ART. 2 N° 1198

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1198

présenté par M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert, Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 24 par les mots :

« aux services proposés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.